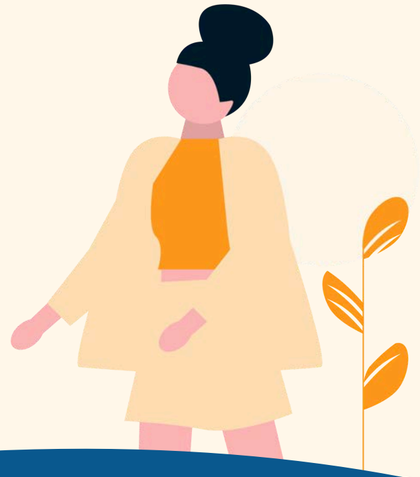
WEBINAIRE LOGEMENT – INP

12 MAI 2026



Alice ASTOUL
Assistante sociale diplômée d'Etat



Confidentialité - bienveillance - respect - écoute

Alliance Sociale

Sommaire

1 BAILLEURS PUBLICS

Bailleurs publics
Comment faire une demande de logement social ?
Contingent fonctionnaire
SRIAS
Si le-la conjointe travaille dans le privé

2 BAILLEURS PRIVES

Bailleurs privés et agence
Colocations
Bureau d'Accueil des Chercheurs Internationaux

3 DEPÔT DE GARANTIE, GARANT, AIDES

Dépôt de garantie et garant
Aides possibles
Garantie VISALE
Aide au logement

Questions
Réponses
Échanges



Confidentialité - bienveillance - respect - écoute

INTRODUCTION

Aujourd’hui, sur Toulouse et Toulouse Métropole :
il y a davantage de demandes que d’offres de logements.

Cela implique de se poser la question :
Quelles concessions êtes-vous prêts à faire ?

- Le lieu (centre / périphérie)
- L’environnement
- Le temps de trajet domicile-travail



Alliance Sociale



Partie 1

Bailleurs publics

1. Les bailleurs publics

Qu’est-ce que c’est ?

Les **bailleurs publics** proposent des **logements sociaux à loyers modérés**.
Les loyers sont réglementés et l’attribution se fait sous conditions de ressources.

Les types de logements sont très divers.





2. Comment faire une demande de logement social ?



- Faire une demande via le site : demande-logement-social31
- Obtenir un numéro unique de demandeur (NUD)
- Mettre à jour régulièrement son dossier
- Renouveler la demande chaque année

2. Comment faire une demande de logement social ?

Pièces nécessaires

- ☑ Pièce d’identité ou titre de séjour valide
- ☑ Numéro de sécurité sociale
- ☑ Deux derniers avis d’imposition
- ☑ Condition : avoir un revenu fiscal de référence N-2 inférieur aux plafonds selon votre situation familiale



3. Contingent fonctionnaire

Accès à des logements réservés dans la fonction publique

Conditions d’éligibilité :

- ☑️ Disposer d’un contrat d’une durée minimale d’un an
- ☑️ Être agent contractuel ou titulaire de la fonction publique

Rôle de la DDETS

La Direction Départementale de l’Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) :

- ☑️ Assure, pour le compte du préfet, la gestion et le suivi du contingent préfectoral de logements
- ☑️ Transmet aux bailleurs sociaux du département une liste des demandes urgentes
- ☑️ Veille à ce que ces demandes soient étudiées et prises en compte

3. Contingent fonctionnaire

Attribution des logements

- ☑ Les organismes bailleurs sociaux analysent les demandes transmises
- ☑ Ils font directement des propositions de logement aux demandeurs

Organisation de la gestion

- ☑ La DDETS ne dispose pas de la liste des logements disponibles
- ☑ Le contingent préfectoral est géré en flux par les bailleurs sociaux
- ☑ Ce sont donc eux qui pilotent concrètement les attributions

4. La SRIAS



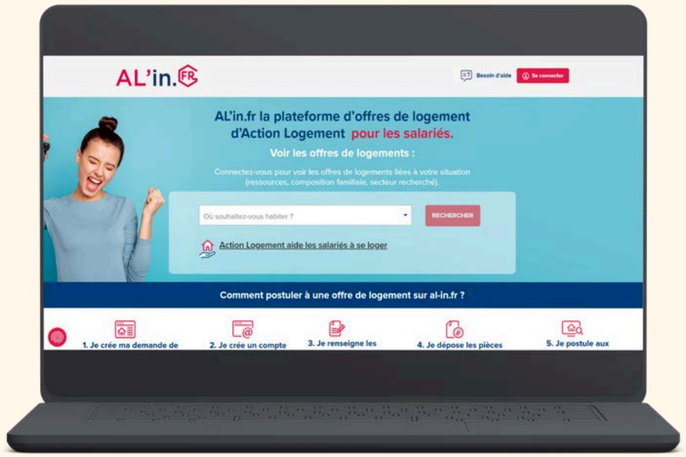
La SRIAS : Offrir un accès centralisé à toutes les informations et dispositifs d'action sociale interministérielle disponibles en Occitanie pour les fonctionnaires d'État.

- Des offres peuvent être proposées via la SRIAS. Les offres sont divers.
- Les offres sont relayées par via l'adresse mail de la DRH

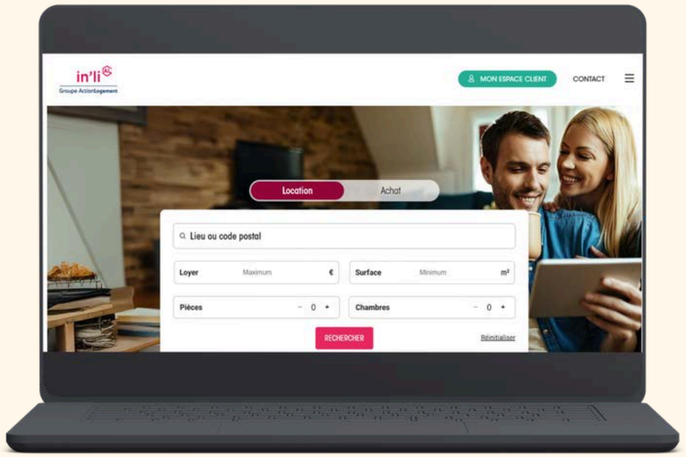
5. Si le/la conjoint(e) travaille dans le privé

Dispositifs Action Logement

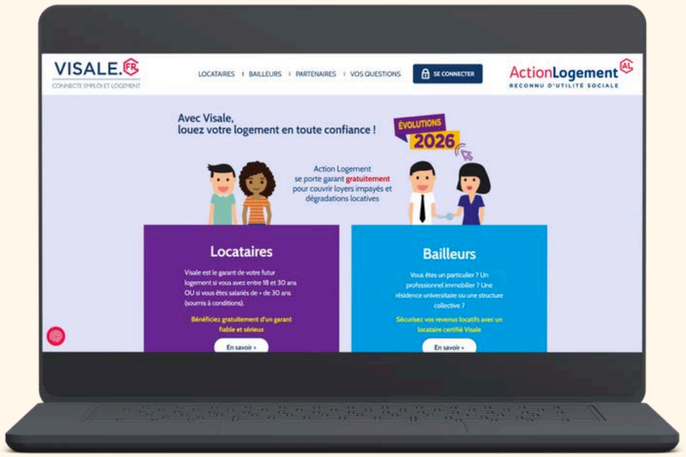
AL’in : logements sociaux réservés



In’li : logements intermédiaires



Aides : Loca-Pass, Visale



Alliance Sociale

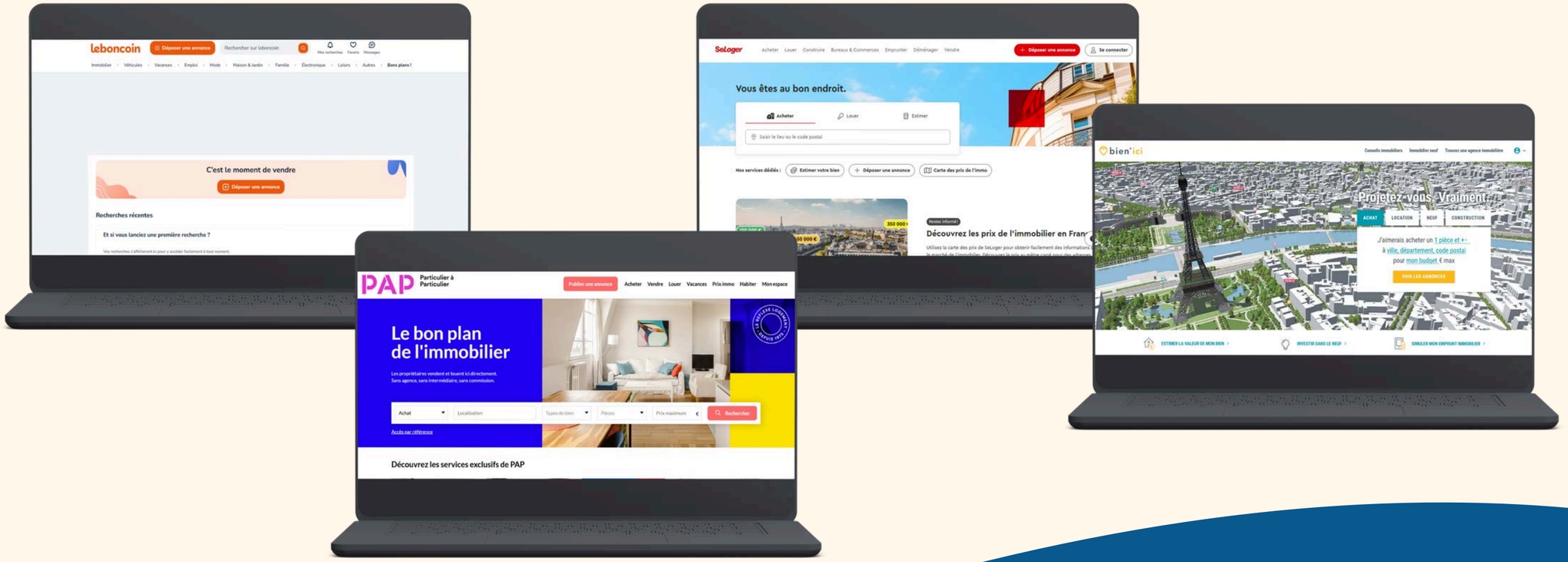


Partie 2

Bailleurs privés

1. Les bailleurs privés et agences

- **Agences immobilières locales**
- **Sites d’annonces** : leboncoin.fr, bienvivreici.com, seloger.com, pap.fr



1. Les bailleurs privés et agences

Conditions et frais

- **Dépôt de garantie : 1 mois pour vide / jusqu'à 2 mois pour meublé**
- Frais d'agence possibles
- Revenus ≥ 3 fois le montant du loyer



Garantie Loyers Impayés (GLI)

- Assurance souscrite par le propriétaire
- Couvre loyers impayés, retards et parfois dégradations
- L'assureur valide le dossier du locataire selon critères stricts

2. Colocations

- Sites : lacartedescolocs.fr, appartager.com
- Colocation intergénérationnelle : ensemble2generations.fr





3. Logement dans les foyers de jeunes travailleurs

Public

16 à 30 ans (salariés, étudiants, apprentis, en formation)

Fonctionnement :

- Chambres individuelles ou à partager
- Possibilité de logements meublés
- Services : restauration, laverie, Internet, aide administrative
- https://www.habitatjeunesoccitanie.org/



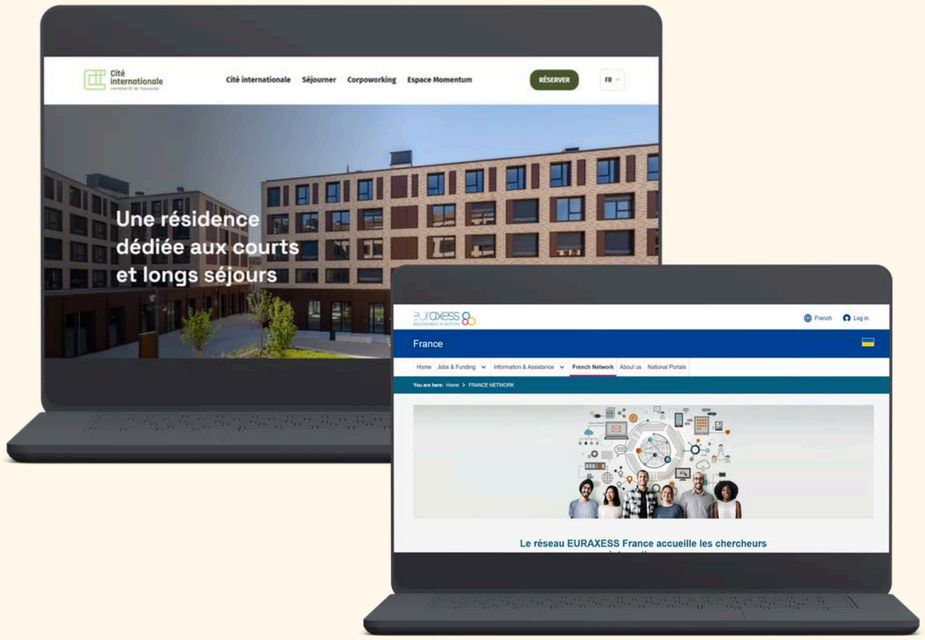
4. Le BACI (Bureau d'Accueil des Chercheurs Internationaux)

- N'attribue pas de logement
- Accompagne dans la recherche de solutions adaptées
- **En lien avec Cité Internationale**

  https://www.cite-internationale-toulouse.fr/

  et réseau Euraxess

  https://www.euraxess.fr/fr/france/france-network



Alliance Sociale



Partie 3

Dépôt de garantie, garant et aides

1. Dépôt de garantie et garant

Dépôt de garantie (caution)

- **Somme versée à la signature du bail** pour couvrir d'éventuelles dégradations
- constatées à la sortie du logement
- **Montant** : 1 mois pour location vide, jusqu'à 2 mois pour meublé
- **Restitution** : sous 2 mois après remise des clés, conditionnée par l'état des lieux

⚠️ **Le propriétaire ne peut pas :**

- Utiliser le dépôt pour des **travaux d'amélioration**
- **Retenir des montants** liés à l'usure normale ou intempéries
- Considérer la **caution** comme paiement du dernier loyer



Le garant

- Personne physique ou organisme qui paie le loyer si le locataire est en défaut de paiement
- Types : parents, proches, ou organisme type Visale

2. Les aides possibles

Aides financières possibles

FSL (Fonds de Solidarité Logement)

- **Aide départementale** pour accès ou maintien dans le logement : solliciter AS du conseil départementale
- Couvre dépôt de garantie, impayés, charges
- Attribution sous conditions de ressources



Loca-Pass : https://locapass.actionlogement.fr/

- Avance via un prêt sans intérêt pour le **dépôt de garantie via Action Logement**
- **Public** : personnes de moins de 30 ans (fonction publique)
- Montant maximum de 1 200 € remboursement de l'avance en 25 mois maximum.

3. La garantie VISALE

VISALE.FR ActionLogement AL

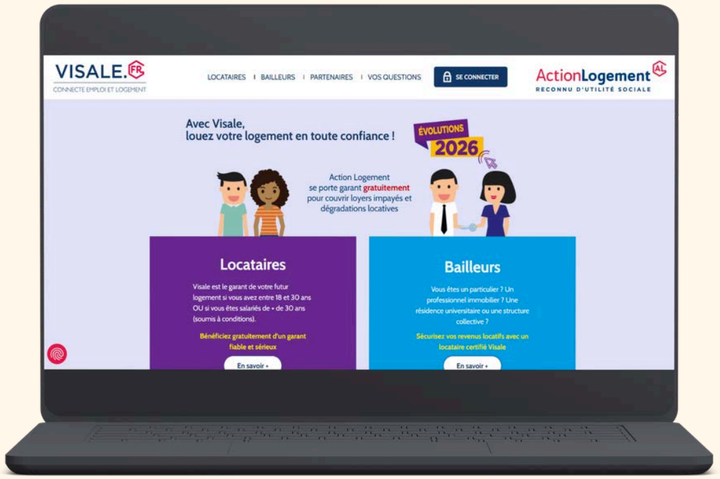
- **Garantie gratuite** couvrant loyers et charges impayés si pas de garant
- **But :** sécuriser propriétaire
- **Public** : moins de 31 ans fonction publique, alternants
- Acceptée dans de nombreuses agences (convention FNAIM)
- https://www.visale.fr/

3. La garantie VISALE

Ma situation

Je suis éligible à Visale si je remplis au moins une de ces conditions :

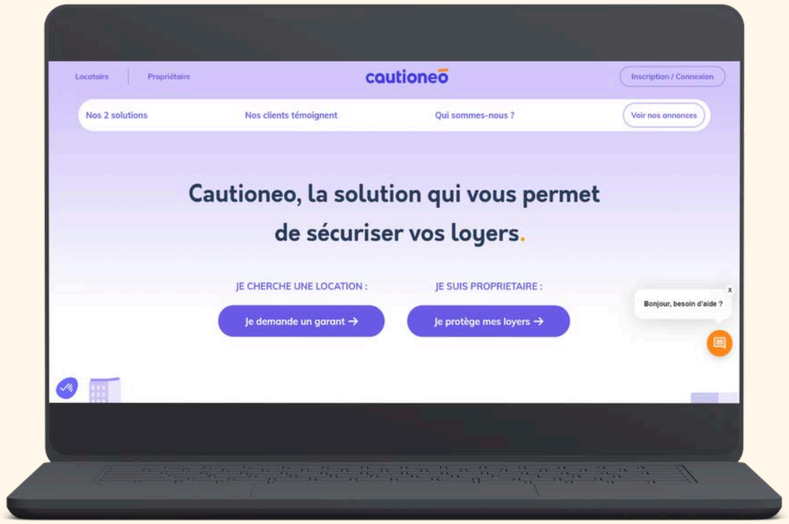
- ☑ J’ai entre 18 et 30 ans
- ☑ Je suis salarié(e) de plus de 30 ans :
  - Embauché(e) depuis moins de 6 mois (hors CDI confirmé)
  - OU Gagnant jusqu’à 1710€ nets/mois
  - OU En mobilité professionnelle
  - OU En possession d’une promesse d’embauche de moins de 3 mois
- ☑ Je suis éligible au bail mobilité.
- ☑ Je suis logé(e) par un organisme d’intermédiation locative



3. La garantie Cautioneo

Cautioneo est une solution de garantie locative qui remplace le garant physique pour les locataires ne pouvant pas en fournir.

- Elle permet de **sécuriser les bailleurs** en couvrant les loyers impayés et les éventuels frais associés.
- Ce dispositif facilite ainsi l'accès au logement, notamment pour les jeunes actifs, étudiants ou personnes en mobilité professionnelle.
- Dispositif payant
- La demande se fait en ligne, avec une réponse rapide.
  Site : https://www.cautioneo.com



4. L’aide au logement

CAF de la Haute Garonne

Aides au logement : APL, ALS, ALF

Les trois principaux types d’aides au logement :

- **L’allocation logement à caractère familial (ALF)** Destinée aux familles, personnes âgées ou en situation de handicap, ne pouvant pas bénéficier d’autres allocations.

- **L’allocation logement à caractère social (ALS)** Pour les personnes ne pouvant bénéficier ni de l’APL ni de l’ALF, notamment dans le secteur privé ou certains logements non conventionnés.

- **L’allocation personnalisée au logement (APL)** Réservée aux locataires de logements sociaux (HLM), elle est calculée en fonction des mêmes critères mais avec des barèmes spécifiques.

4. L’aide au logement

CAF de la Haute Garonne

Ces aides permettent de diminuer le montant du loyer à payer chaque mois, facilitant ainsi l’accès ou le maintien dans le logement.

- Possibilité : prime déménagement, aide à l’ameublement sous condition de ressources
- Simulation et demande : CAF

Alliance Sociale

DES QUESTIONS ?

Alliance Sociale

Alice ASTOUL 06 30 02 96 38

alice.astoul@alliance-sociale.fr

Confidentialité - bienveillance - respect - écoute